N° 2000-5438 - urbanisme, habitat et développement social - La Mulatière - Acquisition d'un immeuble situé rue Camille Chardiny et appartenant à la SNC Centre Sud - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision Rhône-sud -

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet de réalisation d'un aquarium sur la commune de La Mulatière, la Communauté urbaine se propose d'acquérir l'immeuble ci-dessous désigné afin d'aménager un parc de stationnement.

Ce site accueillerait 250 à 300 places de stationnement.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 3600 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 214 de la section AK, sur laquelle est édifié un petit bâtiment d'un niveau destiné à être démoli.

Le tout est situé rue Camille Chardiny à La Mulatière et appartient à la SNC Centre Sud.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien serait acquis au prix de 300 F le mètre carré selon la superficie mesurée, soit 1 080 000 F conforme à l'avis des services fiscaux. Les frais d'actes notariés liés à cette acquisition sont évalués à 18 700 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique destiné à permettre la régularisation de cette affaire,

b) - déposer, le moment venu, une demande de permis de démolir.

3° - Le montant de l'acquisition fera l'objet d'une inscription au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 824 - opération 0503.

Les frais d'actes notariés seront prélevés sur l'exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,